

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

13/10/22
N° 05

DATE DE CONVOCATION :

7 OCTOBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

DATE D’AFFICHAGE :

7 OCTOBRE 2022

Présents : 16

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Karine NÉEL, Laëtitia ROSSI, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélié CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON
Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anne-Marie GARNIER
Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON
Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET
Martine MALASSIGNÉ donne procuration à Christelle DEROYE

Secrétaire : Alain GALLET

OBJET : Décision Modificative Budgétaire n° 1 – Budget annexe assainissement

La société DLE, titulaire du marché de travaux pour la mise en séparatif du réseau d’assainissement dans les rues de Courgains, Gaugusse et Mohain a demandé le versement d’une avance forfaitaire.

Cette demande d’avance nécessite de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

DEPENSES D’INVESTISSEMENT

- Chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 2315 « Installations matériels et outillages techniques » : **+ 23 549,85 €**

RECETTES D’INVESTISSEMENT

- Chapitre 041 « opérations patrimoniales » - compte 238 « Avances et acomptes versés sur commandes d’immobilisations corporelles » : **+ 23 549,85 €**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la décision modificative ci-dessus détaillée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative budgétaire présentée.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le treize octobre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,
Maire,

Publiée par voie électronique
Le 20 octobre 2022